

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAE 176 Fonds de soutien aux acteurs économiques suite aux manifestations des « gilets jaunes » et à l'explosion de la rue de Trévise (9e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1511-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer la convention quadripartite et de participer au Fonds de soutien aux acteurs économiques ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 9ème en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia Polski, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention quadripartite avec la Région Île-de-France, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France et la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat d'Île-de-France, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La Ville participera au Fonds de soutien aux acteurs économiques à hauteur de 500.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO